

22 décembre 2006

Déclaration de franchissement de seuil (article L.233-7 du Code de commerce)

SOCIETE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE L'ARTOIS
(Eurolist)

Par courrier en date du 21 décembre 2006, reçu le jour même, la société Bolloré (anciennement dénommée Bolloré Investissements) a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 décembre 2006, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de SOCIETE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE L'ARTOIS et détenir 23 882 actions de cette dernière, représentant autant de droits de vote, soit 8,97% du capital et des droits de vote (1).

Ce franchissement de seuils résulte de la fusion absorption de la société Bolloré par sa société mère Bolloré Investissement, qui a pris le même jour pour dénomination sociale Bolloré.

Le groupe Bolloré n'a franchi aucun seuil et sa participation est répartie comme suit :

actionnaires	actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Vincent Bolloré	25	0,01
Bolloré Participations	25	0,01
Bolloré	23 882	8,97
Compagnie du Cambodge	18 252	6,86
Financière Moncey	111 947	42,05
Société Bordelaise Africaine	80 368	30,19
Socfrance	18 195	6,84
Total	252 694	94,93

(1) Sur la base d'un capital composé de 266 200 actions représentant autant de droits de vote.